TÉMOIGNAGE DE LA RÉALISATRICE

Mon premier long métrage documentaire, *A GOOD MADNESS*, est une interprétation personnelle de l’artiste et de son œuvre : un fond documentaire exprimé de façon subjective grâce au septième art.

Ce film cherche à capter visuellement et viscéralement l’essence de Rachel Browne au moyen de son œuvre ainsi que des corps et des âmes des artistes ayant interprété et interprétant toujours ses chorégraphies. De par la voix de Rachel Browne, de ses trois filles et de ses nombreuses « filles artistiques », le documentaire nous dévoile l’esprit curieux d’une femme remarquable et discrète, digne du regard porté sur elle.

*A GOOD MADNESS* présente de manière subjective une femme qualifiée comme « …une force morale de la danse au Canada. Dotée d’un courage singulier, d’une détermination et d’une discipline audacieuses, cette femme a parfois fait preuve d’une obstination féroce, ayant joué le rôle de pionnière pendant toute sa carrière en danse au Canada. » [*traduction*]

* Extrait de l’avant-propos de la biographie de Rachel Browne

*Dancing Toward the Light* de Carol Anderson, publiée en 1999

Rachel Browne est décédée soudainement le 8 juin 2012 alors qu’elle assistait au Festival Danse Canada, à Ottawa. La saison 2014-2015 marque le 50e anniversaire de la compagnie qu’elle a fondée, les Winnipeg’s Contemporary Dancers.

C’est ma curiosité personnelle et une certaine responsabilité collective qui m’ont poussée à réaliser ce documentaire. Du fait que je connaisse ces deux univers, celui de la danse et du film, et que j’entretienne des liens très étroits depuis bien longtemps avec le milieu de la danse à Winnipeg, j’ai bénéficié de la confiance de cette communauté, laquelle m’était nécessaire pour entreprendre ce projet. Ayant dansé à Winnipeg et ailleurs, j’ai toujours senti la présence de Rachel Browne à Winnipeg. Je lui suis reconnaissante de sa contribution généreuse à la danse et au féminisme.

Je ne suis peut-être pas la seule à avoir considéré sa présence comme un fait établi, puisqu’à ce jour, aucun autre film n’a été réalisé sur Rachel Browne. Bien qu’il existe des enregistrements vidéo de ses chorégraphies, la documentation est loin d’être exhaustive. C’est donc à point nommé que la création du fonds Rachel Browne Trust permet de prendre des mesures visant à préserver et à faire connaître l’œuvre de Rachel Browne. Je suis heureuse de savoir que ce modeste documentaire contribuera à l’héritage de Rachel Browne et fera connaître l’importance de cette grande dame, pionnière et force créatrice de la danse indépendante au Canada.